

Compte-rendu Conseil Municipal ***Séance du 10 novembre 2020***

- **Travaux de voirie – Demande de subvention 3^{ème} Appel à projets « Fonds 199 »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modalités du 3^{ème} appel à projets « Fonds 199 » lancé par le Département de la Haute-Loire pour financer les projets de proximité des communes de Haute-Loire dont la population municipale est inférieure à 1000 habitants.

Elle expose le programme de voirie présenté dans le cadre de la DETR 2020. Les travaux concernent les voiries suivantes :

- **Grand Rue (VC2)**
- **Rue Marencou (VC9)**
- **Rue ferme Largier (VC8)**

Le coût global du projet est estimé à 50 795,00 € HT. Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention DETR 2020 d'un montant de 10 159 € a été attribuée pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet présenté et sollicite une aide départementale maximale de 20 000€ dans le cadre du 3^{ème} appel à projets « Fonds 199 ».

- **Motion contre la fermeture des services de la trésorerie de Saugues et de Cayres**

La réforme à l'échelle nationale des services de la DGFIP implique dans chaque département une réorganisation dans le schéma d'implantation territoriale des trésoreries avec une organisation qui doit favoriser la proximité.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, la trésorerie de SAUGUES est menacée d'une fermeture ainsi que celle de CAYRES sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cayres/Pradelles.

Ainsi les élus de ces communautés de communes qui représentent 60 communes et ceux des communes de Saint-Préjet-d'Allier et Monistrol-d'Allier rattachées à la trésorerie de Saugues s'opposent fermement à la fermeture de ce service public de proximité.

Ils dénoncent l'absence d'alternative proposée par les services de l'Etat : si nous comprenons la nécessité d'une telle restructuration, nous dénonçons fermement l'absence d'information et de concertation avec les élus afin d'offrir une alternative crédible sur nos territoires. Nous comptons sur la solidarité territoriale de l'Etat et du Département afin de proposer un accès aux services réellement opérationnels sur nos territoires.

- **Travaux d'aménagement de l'école – Demande de subvention DETR 2021 et Région AURA Plan de Relance**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'école publique de la commune. L'établissement compte à ce jour 39 élèves scolarisés. Le bâtiment actuel est composé de deux salles de classe et d'un préau. Les élus souhaitent réaliser des travaux d'amélioration du bâtiment, notamment la construction d'une véranda permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement de l'école présenté par Madame Le Maire et notamment les travaux suivants :

- construction d'une véranda permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants (pas de hall d'accueil à ce jour) ;
- aménagement des abords de l'école et sécurisation ;
- réfection de la toiture/couverture ;
- remplacement des menuiseries extérieures vétustes ;
- réfection du crépi et joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention DETR 2021 ainsi qu'une subvention régionale et approuve le projet suivant :

Coût du projet : 119 381.82 € HT

DETR 2021 : 59 690.91 € (50%)

Région AURA : 35 814.55 € (30%)

Autofinancement : 23 876.36 € (20%)

- **Solidarité aux communes des Alpes Maritimes 2020**

Le 3 octobre 2020, de nombreuses communes des Alpes-Maritimes ont été touchées par la tempête Alex. Face à l'ampleur de cette catastrophe, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Haute-Loire a invité les communes et intercommunalités de la Haute-Loire à témoigner de leur solidarité et à apporter leur soutien aux communes durement touchées par ces intempéries.

Les dons des communes, comme des particuliers, peuvent être versés sur un compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes Maritimes qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité .C'est pourquoi, Madame, le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la l'Association des Maires des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement d'une aide exceptionnelle de 300€ à l'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes au profit des communes touchées par ces intempéries.

- **Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recruter un agent de catégorie C à temps non complet de 28/35^{ème} à partir du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour une durée de 12 mois pour accroissement d'activité pour les missions suivantes : aide maternelle, entretien des locaux communaux, gestion du camping municipal, activité écotourisme.

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces relatives à cette demande.

- **Ecole Publique**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de radiation formulée par les parents d'un enfant scolarisé à l'école publique de la commune. Cette demande a été acceptée par Madame Le Maire. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Au vue de cette situation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que, dans le cadre de toute demande de radiation, la commune ne participera pas financièrement aux éventuels frais engendrés par celle-ci (frais de scolarité, frais de cantine ...).

- **Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recruter un agent à temps non complet de 24/35^{ème} à partir du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 en contrat aidé en qualité d'employé communal polyvalent.

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats et l'ensemble des pièces relatives à ces demandes.